

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Mai 1874.

Chronique générale.

L'empereur de Russie va passer par Ber-
lin, pour se rendre en Angleterre, avec un
grand luxe de czarewicks, les grands-ducs
Constantin, Alexis, Alexandrowich et Wla-
dimir.

Les généraux de Boyen et de Verder, le
prince Henri XIII de Reuss, les lieutenants
généraux de Bralbert, de Ranch et de Schlo-
teim, les colonels de Suchow et de Groevenitz,
et le major de Westembayen se rendront à
la frontière pour y recevoir leurs Altesse
Impériales de Russie, au nom de Sa Majesté
Guillaume, empereur d'Allemagne.

Que d'épées sur le point de sortir du four-
reau !

Quelques personnes prétendent que l'em-
pereur de Russie est possédé d'un très-vif
désir de visiter Paris.

Tout bien renseigné qu'il croit pouvoir
l'être, il est curieux de voir de ses propres
yeux cette grande capitale respirer, vivre,
privée comme elle l'est de l'éclat d'une cou-
ronne et même de la pulsation d'un gouver-
nement.

Il ne se rend pas compte du changement
de nuance qu'ont produit dans sa physionomie
la disparition du régime impérial, l'afflic-
tion de la défaite, les horreurs de la guerre
civile.

Où est le luxe, que sont devenus les ate-
liers où se dépensaient tant d'idées riantes,
de goût et d'habileté de main ?

Et la paix publique, à quoi tient-elle ? est-
ce à l'énorme et large plaie de la Commune,
est-ce à la perspective du gouvernement le
plus court qu'on ait jamais proposé aux Pa-
risiens, est-ce à la confiance qu'inspire à
toute la nation la loyauté du maréchal de
Mac-Mahon, au respect très-profond de son
épée, à la risée que provoque l'impuissance
des partis ?

La France sort-elle de ses ruines ? Les
baionnettes repoussent-elles comme l'herbe
des champs ? La jeunesse est-elle devenue
sage ? Est-elle aux camps ? Tout citoyen
aura-t-il été soldat ? Où se prendre aux
hommes politiques ? Que veulent-ils, chacun
en particulier, au fond de l'âme ?

La grande nation et la nation russe au-
raient, entre elles deux, autrefois, écrasé
la Prusse comme une noisette. La France
sait-elle ce qui s'est déjà ourdi de bonnes
volontés autour d'elle pour la protéger contre
le *delenda Carthago* de la chancellerie
voisine ?

Je trouverais encore bien d'autres motifs
au voyage de l'empereur Alexandre à Paris,
si je continuais à le faire penser et parler à
la manière des héros de Tite-Live : mais
disons tout simplement qu'il n'y aurait rien
d'étonnant à ce que le czar eût conçu le
projet de venir rien qu'à Versailles, en
voyant la facilité avec laquelle les princes
s'y déroberaient à toutes les investigations de la
curiosité publique.

**

On lit dans le *Journal officiel* :

S. Exc. M. le comte d'Arnim a remis au-
jourd'hui au Président de la République les
lettres qui mettent fin à la mission qu'il rem-
plissait à Paris, en qualité d'ambassadeur

extraordinaire et plénipotentiaire de S. M.
l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse.

**

La note suivante se trouve insérée dans la
2^e partie du *Journal officiel* :

« Le gouvernement français a été informé
que, contrairement à la loi du 18 juillet 1860
et aux décrets rendus en vertu de cette loi,
certains agents non autorisés cherchaient à
recruter le plus grand nombre de travail-
leurs pour les diriger ensuite sur diverses
contrées de l'Amérique, en leur faisant le
plus souvent une description exagérée et
même mensongère des avantages que les
émigrants peuvent rencontrer dans ces ré-
gions éloignées.

» L'administration a donc cru devoir re-
commander à ses agents un redoublement
de surveillance pour arrêter l'extension
d'un trafic dont la classe ouvrière a été vic-
time.

» Des actes de recrutement illicites ont
été récemment constatés et déferés à la jus-
tice.

» Toutefois, pour assurer l'efficacité des
mesures prises à ce sujet, il importe de faire
savoir aux ouvriers agricoles et à ceux des
grands centres manufacturiers ou indus-
triels qu'il est de leur intérêt de prendre au-
près de l'administration même (dans les dé-
partements, à la préfecture ; à Paris, au Ha-
vre, à Belfort, chez les commissaires spé-
ciaux de l'émigration) tous les renseigne-
ments utiles avant de signer aucun contrat
d'engagement comme émigrant. »

**

Beaucoup de correspondances et de jour-
naux ont fait voyager le comte de Chambord
de Frohsdorff à Versailles, où il se serait
fixé.

Une dépêche de Vienne assure que le
comte n'a pas quitté Frohsdorff depuis le
23 avril. Avant cette date, il séjournait à
Vienne.

C'est la *République française* qui a le plus
et le mieux propagé le bruit de la présence
en France du comte de Chambord. Malgré
les démentis les plus autorisés, la feuille
gambettiste maintient ses affirmations. Le
simple bon sens devrait cependant faire
comprendre que, dans les circonstances ac-
tuelles, quand les députés sont absents de
Versailles, la présence de M. le comte de
Chambord dans cette ville ne s'expliquerait
pas.

Des amis du comte considèrent même
comme probable que, le jour où M. le comte
de Chambord jugera opportun de venir en
France, ce n'est pas, cette fois, Versailles
qu'il choisira pour résidence.

**

L'Agence Havas a communiqué aux jour-
naux, sous la forme d'une correspondance
écrite de Nice, la note suivante :

« La presse d'outre-Rhin triomphe de
l'incident Piccon, espérant faire oublier
ainsi la différence profonde qui existe entre
l'annexion de l'Alsace-Lorraine qui nous a
été imposée, la main sur la gorge, et contre
laquelle ont protesté hautement les popula-
tions par le choix de leurs députés au
Reichstag, et l'annexion de Nice et de la Sa-
voie, résultat d'une guerre faite en commun
par la France et l'Italie, et consacrée par un
traité que ratifia le vote à peu près unanime
des populations. Dans le comté de Nice, sur
30,712 électeurs inscrits, il y eut 25,933

votants, dont 25,773 pour l'annexion et 160
seulement contre.

» Il est à remarquer que ce vote eut lieu
en dehors de toute pression française et sous
le contrôle même des municipalités nom-
mées quelques mois auparavant par le gou-
vernement de Turin. Un résultat plus signi-
ficatif encore, et qui montre d'une manière
irréfutable la sincérité du plébiscite niçois,
c'est le vote des militaires du comté de Nice
retenus sous le drapeau piémontais et votant
en Italie sous l'œil de leurs camarades. Sur
1,912 militaires niçois qui se trouvaient
dans ces conditions, il y eut 1,648 oui et
494 non.

» La *Gazette de Spener* soutient que les an-
nexés de Nice ne sont pas de race française.
La feuille allemande fait preuve ici d'une
ignorance profonde. Elle ne devrait pas igno-
rer que Nice fut fondée l'an 300 avant Jé-
sus-Christ, par une colonie de Marseillais,
d'où son premier nom de *Nicaea Massiliensis*.

» Nice resta sous la domination de Mar-
seille jusqu'à la conquête romaine. Elle fit
alors partie de la province des Alpes-Mariti-
mes, dont Cimiez (Cemelenum) sur la colline
de Carabacel, était le siège principal, et
successivement de la Gaule narbonnaise et
de la Provence jusqu'en 4388, époque où la
guerre civile qui sévissait en Provence entre
la maison de Duras et la maison d'Anjou
amena sa cession au duc de Savoie.

» Néanmoins, l'évêque de Nice resta suf-
fragant de l'archevêque d'Embrun, puis de
celui d'Aix, jusqu'en 1814. Ainsi, à dater
de sa fondation, et avant de passer quatre
cents ans sous la domination des ducs de
Savoie ou rois de Piémont, le comté de Nice
avait été pendant 1682 ans sous la domina-
tion de Marseille, des proconsuls de la Gaule
narbonnaise ou des comtes de Provence. Ce
sont là des faits historiques qu'il n'est pas
permis d'ignorer et qui auraient dû arrêter
les savants de la *Gazette de Spener*, lorsqu'ils
se sont avisés de dire que les Niçois n'étaient
pas de race française. »

**

On lit dans le *Gaulois*, auquel nous lais-
sons, bien entendu, toute la responsabilité
de ses informations :

« MM. le duc de Padoue et X... ont été
reçus avant-hier par M. le maréchal de Mac-
Mahon en audience particulière, au palais
de l'Élysée. Nous ne pouvons naturellement
rapporter tout ce qui s'est dit dans cette en-
trevue, qui a conservé un caractère tout-à-
fait intime ; mais ce que nous savons et ce
que nous pouvons affirmer, c'est qu'en son-
tant, les deux honorables visiteurs se mon-
traient très-satisfaits du langage qui leur
avait été tenu par le chef de l'État.

» On nous assure cependant, d'autre part,
que le maréchal-président aurait déclaré à
MM. X... et de Padoue qu'il veillerait avec
une nouvelle sollicitude à ce que son gou-
vernement observât à l'avenir une neutralité
aussi bienveillante qu'attentive à l'égard de
toutes les fractions du parti conservateur. Il
aurait affirmé notamment son intention de
ne pas permettre que le parti bonapartiste
fût traité autrement que les partis légitimis-
tes et orléanistes.

» La loyauté du duc de Magenta est trop
connue pour qu'il soit nécessaire d'insis-
ter sur l'importance de déclarations aussi
nettes. »

**

Les électeurs du département de la Nièvre

sont convoqués pour le dimanche 24 mai
prochain, à l'effet d'élire un député à l'As-
semblée nationale, en remplacement du gé-
néral Ducrot, démissionnaire.

**

On lit dans la *Presse* :

Nous croyons pouvoir affirmer qu'il sera
introduit, dans le projet de loi sur la nomi-
nation de la Chambre haute, une clause
constitutionnelle indiquant les moyens par
lesquels il pourra être pourvu à la vacance
du pouvoir dans le cas où cette vacance vien-
drait à se produire avant l'expiration du sep-
tennat.

**

On lit dans la *France* :

Une des principales dispositions de la lé-
gislation nouvelle sur la presse serait l'ins-
titution d'un jury spécial pour le jugement
des délits de presse.

On ajoute que le mode de composition
de ce jury donnera lieu à une discussion
très-vive.

**

On annonce que, par ordre de M. le mi-
nistre de l'intérieur, un relevé général des
conflits qui, au cours de la présente session,
se sont élevés entre les préfets et les conseils
généraux, a été dressé pour prendre place
dans l'exposé des motifs du projet en prépa-
ration touchant les modifications à apporter
à la loi sur les conseils généraux.

**

On lit dans le *Constitutionnel* :

Plus de cent députés républicains sont
déjà arrivés de leurs départements. Vers la
fin de cette semaine commenceront les réu-
nions des divers groupes de la gauche.

Les membres de la droite et du centre
droit, qui seront de retour, vont se réunir
chez M. Aubry, à Paris, et à l'hôtel Vatel, à
Versailles.

**

On lit dans le *Progrès des Communes*, de
Libourne :

« On nous assure, et nous répétons sous
toutes réserves, que le grand dîner offert au
ministre des affaires étrangères à la sous-
préfecture de Libourne, aurait été quelque
peu atristé par les prévisions d'avenir, qui
ressortaient des paroles de M. le duc Deca-
zes. Il aurait laissé entendre que la rentrée
serait témoin de changements considérables
dans le personnel et dans la direction poli-
tique, et on a cru pouvoir déduire de son
langage qu'il devenait nécessaire de se rallier
enfin à la République. De la part de l'hono-
rable duc, un tel conseil n'aurait rien de
bien surprenant, et il est probable que ses
amis se décideront à suivre son exemple. »

**

Il est à présumer que, si M. Decazes a
prononcé le discours qu'on lui prête, il sera
publié. Nous pourrions alors l'apprécier.
S'il contient vraiment les indications qu'on
signale, ce manifeste, à la veille de la ren-
trée de la Chambre, ne serait pas sans gra-
vité.

**

On lit dans la correspondance parisienne
du *Journal de Bruxelles* :

« M. Thiers ne perd aucune occasion
d'exercer sa verve mordante. Il ne peut se
consoler d'avoir été renversé du pouvoir. La
semaine dernière, il a prononcé dans son

propre salon cette phrase, qui m'a été répétée par un des invités de l'irascible vieillard :

« Vous savez ce que l'on dit en Europe de la France, a dit M. Thiers : on dit que ce n'est plus que le duché de Magenta. » Déchu de son principat, M. Thiers ne pouvait se dispenser de critiquer son successeur. Toutefois, on peut croire qu'il parlerait moins dédaigneusement du duché de Magenta s'il en était le souverain.

On lit dans l'Union :

« Nous ne pouvons publier toutes les lettres d'adhésion qui nous sont venues depuis la lettre de M. Lucien Brun. Nous devons de la gratitude pour tant de témoignages ; nous y voyons surtout un présage des bons effets que promet cet heureux accord des opinions et des volontés de toute la droite.

« On nous permettra de signaler entre les lettres qui nous sont venues celle de M. le vicomte d'Aboville, député du Loiret, à cause d'une très-juste remarque qui a pu échapper à d'autres :

« Pour admettre, dit l'honorable député du Loiret, la portée toute nouvelle que l'on s'efforce de donner à la loi de prorogation, il faudrait avoir oublié à la fois et les négociations extra parlementaires qui en ont précédé la discussion publique, et cette discussion elle-même.

« C'est d'après l'avis de M. Deppeyre, aujourd'hui ministre, que le premier paragraphe de la loi ayant statué sur la durée des pouvoirs conférés à M. le maréchal de MacMahon, le titre comme la définition de ces pouvoirs ont été rejetés ensemble dans le second, afin de mieux faire comprendre qu'ils pourraient l'un et l'autre être changés par les lois constitutionnelles.

« Et, d'un autre côté, que l'on relise les procès-verbaux des séances des 18 et 19 novembre 1873, on verra que les partisans et les adversaires de la loi ont également entendu qu'à la discussion des lois constitutionnelles était ajournée cette grave question de savoir s'il conviendrait de donner à la France un gouvernement définitif, et quel gouvernement, ou d'organiser le septennat.

« On nous reproche de rappeler ces réserves. C'est M. le vice-président du conseil lui-même qui, le 28 mars, nous a mis en demeure de le faire.

« Annoncer un projet de seconde Chambre destiné à faciliter la dissolution de l'Assemblée actuelle et à fournir en la personne de son président un successeur éventuel à M. le maréchal, n'était-ce pas proposer la transformation en institution républicaine d'une résolution de l'Assemblée absolument personnelle à M. le maréchal ? »

Nous nous bornons à cette citation. L'Assemblée aura à tirer de ces remarques les inductions à sa convenance.

La fièvre typhoïde prend, paraît-il, à Lyon, tous les caractères d'une véritable épidémie. Dans les journées de jeudi et de vendredi, près de soixante personnes atteintes de cette maladie sont entrées à l'Hôtel-Dieu.

TROUBLES A ARRAS.

Il vient de se produire à Arras de regrettables désordres.

La ville d'Arras, d'ordinaire si calme et si paisible, a eu mardi sa petite émeute. Les bons rapports, qui sont pour ainsi dire de tradition à Arras entre le soldat et le bourgeois, ont fait place momentanément à des sentiments d'une toute autre nature : on s'est injurié, on en est venu aux mains, le sang même a coulé.

A la sortie du théâtre, vers minuit, un volontaire d'un an, appartenant au génie, arpentait dans un état d'ébriété à peu près complet le trottoir situé en face du café Caban.

Son ébriété même avait laissé des traces sur l'asphalte.

Survint un groupe de jeunes gens. L'un d'eux qualifié, en termes énergiques, paraît-il, le spectacle repoussant qu'il avait sous les yeux.

Le volontaire, renforcé d'un officier de la ligne, s'approche du jeune homme, et tous deux relèvent l'insulte.

La querelle grandit ; on en vient aux voies de fait.

Une foule assez compacte circulait sur la

place, témoin de ce qui venait de se passer.

Tout-à-coup, un autre officier du 93^e de ligne débouche par la rue Ernestale. Sans provocation de sa part, l'officier se trouve subitement entouré ; on le hue de toutes parts. Coups de poing et coups de canne pleuvent sur sa tête. D'autres officiers arrivent au secours de leur camarade ; mais ils ne sont pas en nombre ; et ce n'est que grâce à la patrouille que le malheureux est délivré. Quelques-uns des plus forcenés sont saisis et emmenés au poste.

Mais cela ne fait pas le compte de la foule, qui réclame ses prisonniers et menace d'enlever le poste.

Les soldats du poste, devant l'attitude déterminée des assaillants, durent prendre des mesures énergiques. Ils croisent la baïonnette et chargent la foule. Quelques personnes furent légèrement blessées.

Enfin, force reste à la loi. M. le commissaire central survient, et, par quelques paroles sages, parvient enfin à disperser les derniers rassemblements.

NAUFRAGE DU PAQUEBOT L'Amérique.

Les journaux anglais contiennent des correspondances de Plymouth, desquelles nous extrayons les passages suivants :

« Les pompes ont été en fonction jour et nuit à bord du steamer *Amérique*, et hier vendredi on l'a complètement éteint.

« M. Leslie, constructeur de navires à Newcastle, accompagné par MM. Convers et Colonne, ingénieurs de Paris, ont examiné le navire et ils rapportent qu'il n'y a de voie d'eau nulle part dans la coque. L'eau s'est frayée chemin par plusieurs soupapes qui avaient été laissées ouvertes ; une d'elles entre autres avait été attachée à contre-bord avec une corde. Elles ont été fermées, et maintenant le navire ne fait plus d'eau.

« On a demandé par télégraphe l'équipage, on nettoie les chaudières, et si l'on peut arriver à un arrangement entre les assureurs et les sauveteurs, relativement à la somme à payer par l'*Amérique*, ce navire quittera lundi Plymouth pour le Havre où il sera mis dans la cale sèche. Il sera accompagné par un puissant remorqueur afin de lui porter secours en cas d'accident.

« On n'a pas visité le chargement, mais il ne doit pas être beaucoup avarié. »

Dans une autre correspondance adressée au *Daily News*, il est dit que :

« Tous les hommes du métier sont d'accord pour reconnaître que le steamer l'*Amérique* a été abandonné trop précipitamment, et par suite d'une panique. »

N'oublions pas que ce sont des correspondants anglais qui parlent.

Le *Shipping Gazette* de samedi (édition du soir) dit :

« M. Evan Jones, le marshall of court de l'amirauté, a saisi le steamer *Amérique*, à Plymouth, par suite de deux actions en indemnités pour sauvetage, l'une de 100,000 livres sterling, et l'autre de 50,000 livres sterling. Depuis, on a prié sir R. Phillimore d'accepter caution pour une plus petite somme, et il a réduit la demande dans chacune des actions à 25,000 livres sterling. »

Les journaux du Havre publient le rapport du capitaine Gaggio Domenico, commandant le navire italien *Elisa-Queirolo* qui a sauvé et débarqué à Brest une partie de l'équipage de l'*Amérique* :

« Je soussigné, capitaine italien du navire *Elisa-Queirolo*, conjointement avec mon équipage, certifions qu'après avoir fait l'embarquement de 186 personnes du vapeur français *Amérique*, mon propre navire étant d'ailleurs en très-mauvais état, dans sa coque aussi bien que dans sa mâture, après la tempête que nous venions d'éprouver, nous ne pouvions songer à rester en observation du vapeur lui-même, parce que le navire ne pouvait supporter une nouvelle bourrasque, et aussi pour la sécurité même des naufragés pris en transbordement dudit vapeur, n'ayant pas à bord les commodités suffisantes, et notre bâtiment étant lourdement chargé.

« J'ai vu M. le capitaine Roussan pleurer de la douleur qu'il éprouvait de la perte de

son bâtiment et de son second, alors que, d'ailleurs, il venait lui-même de faire une chute assez grave en s'embarquant à bord de mon navire. En le voyant dans cet état, je lui offris ma cabine. Après m'avoir remercié, il s'assit sur ma grande chaise, en me disant que les femmes avaient plus besoin que lui d'un lit pour se reposer, quoique une partie de son équipage m'assurât qu'il y avait quatre jours et quatre nuits que le pauvre commandant lui-même n'avait pas pris un instant de repos.

« Sa triste position m'a inspiré une très-grande commisération à son égard, surtout en voyant la manière dont il s'est comporté pour assurer la conservation des 186 personnes qui lui avaient confié leur vie et qu'il est parvenu à sauver.

« Pendant la fin de notre voyage, jusqu'à Brest, il était constamment préoccupé, et semblait très-malheureux du désastre qui lui était arrivé.

« En foi de quoi nous avons tous signé le présent rapport.

« Brest, le 26 avril 1874. »

Nouvelles extérieures.

Le *Daily Telegraph* publie la dépêche suivante :

Berlin, 27 avril.

Il paraît maintenant certain que le comte d'Arnim n'ira pas à Constantinople, mais il se retirera du service diplomatique allemand. La rupture entre lui et le prince de Bismark est aujourd'hui complète.

Des divergences ont fréquemment eu lieu entre ces deux personnages, mais elles avaient toujours été arrangées par l'influence royale ; mais les documents récemment publiés dans la *Presse* et l'*Allegemeine Zeitung* ont rendu impossible toute réconciliation. Je sais que dans les cercles les plus élevés le désaccord a causé beaucoup de regret et d'ennui. Le comte d'Arnim en appelle à l'opinion publique, et cet appel est considéré comme une infraction aux traditions de la diplomatie prussienne.

La santé du prince de Bismark s'est de beaucoup améliorée.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie, à la date du 28, les réflexions suivantes concernant le rappel du comte d'Arnim :

« Les sympathies personnelles doivent, dans la carrière diplomatique plus que dans toute autre, s'effacer devant les exigences du service et le bien de l'Etat. Un grand talent et des capacités incontestables ne sont pas toujours unies à la faculté et à la volonté de suivre la direction reçue, de jouer dans l'ensemble le rôle de membre auxiliaire et de subordonner ses propres idées aux instructions du chef responsable.

« Il est évident aussi que les soins consacrés à d'autres intérêts sont incompatibles à la longue avec l'accomplissement complet et impartial d'une mission diplomatique de premier rang et peuvent nécessiter un changement dans l'intérêt du service. Les choses ne deviennent pas toujours meilleures parce qu'elles durent plus longtemps, et l'on ne doit envisager que l'intérêt du service, c'est-à-dire l'accomplissement rigoureux de tous les devoirs dans toutes les conditions et de la part de chacun, à quelque poste qu'il soit placé. »

Vienne, 28 avril.

La Chambre des députés s'est occupée aujourd'hui de la discussion des articles du projet de loi relatif aux couvents. Elle a adopté plusieurs amendements portant qu'une loi sera nécessaire pour l'établissement d'un ordre ou d'un couvent, qu'on ne pourra admettre dans les couvents que des sujets autrichiens, et qu'enfin les directeurs des couvents devront être également autrichiens.

Le ministre de la justice a déclaré que le gouvernement ne pourrait pas donner son adhésion à ces amendements.

Bruxelles, 28 avril.

Chambre des représentants. — M. Frère-Orban, chef de l'opposition, a attaqué, dans un long discours, la politique générale du ministère catholique depuis son arrivée au pouvoir. Il a reproché à M. Malou de ne pas avoir tenu les promesses qu'il avait faites dans sa profession de foi.

Cette fois, la rentrée en Espagne de S. A. R. l'Infant Don Alphonse de Bourbon, frère du roi Charles VII, est officielle. Sa Majesté a daigné lui confier, en outre du commandement des quatre provinces de la Catalogne, celui des provinces de Valence, du Haut et du Bas-Aragon.

Les divers corps qui opèrent dans ces provinces prendront désormais le titre d'armée carliste du centre.

La courageuse femme de l'Infant, Dona Maria de las Nieves, fille du feu roi Don Miguel, a voulu partager encore les dangers et les fatigues de la nouvelle campagne de son mari.

L'Infant Don Alphonse est accompagné par :

Le général Moya, comme chef d'état-major par intérim ;

Le général Lafuente, ancien chef de Charles V, bien connu en France et en Belgique, comme secrétaire général ;

Le colonel Freixas, ex-colonel des gardes civiles, qui, à la tête de quelques compagnies, quittait Barcelone il y a plusieurs mois pour défendre la cause royale ;

De nombreux chefs, dont l'influence est prépondérante dans ces diverses provinces.

D'après la *Gaceta*, de Madrid, les grandes armées de Serrano et de Concha se sont enfin décidées, le 28, à recommencer les hostilités contre les lignes carlistes de Somorostro et de Balmaseda.

Depuis deux grands mois, les hommes du 3 janvier concentrent autour de Bilbao toutes les troupes et toutes les ressources de l'Espagne ; c'est là l'hommage le plus éclatant rendu, d'une part, aux progrès des armes carlistes, d'autre part, au courage des défenseurs de Somorostro.

La bataille s'annonce comme devant être formidable et acharnée. Pour la première fois, la guerre civile d'Espagne met en présence, dans un périmètre très-limité, environ 80,000 combattants, dont 50,000 républicains.

On sait que ceux-ci disposent d'une artillerie nombreuse et très-supérieure ; ils sont deux contre un, mais les positions des carlistes sont bonnes et bien fortifiées. La foi les anime, la présence du roi les soutient. Dieu, dont ils défendent la cause, sera une troisième fois avec eux, comme il l'a été les 25 février, 25, 26 et 27 mars. LARZAT.

L'Agence Havas publie les dépêches suivantes :

« Hendaye, 29 avril, soir.

« Une dépêche arrivée aujourd'hui au commandant militaire d'Irun annonce que les opérations de l'armée du Nord ont recommencé hier.

« Le feu a été ouvert sur les positions carlistes, sur trois points différents, avec quelque succès.

« Pendant toute la journée les carlistes ont tiré des coups de fusils sur les travailleurs qui fortifient l'ancien poste télégraphique.

« Un miquelet placé en sentinelle a été tué d'une balle à la tête. »

« Madrid, 29 avril, 6 h. du soir.

« (Officiel.) — Hier matin, le 3^e corps de l'armée du Nord, sous les ordres du maréchal Concha, a commencé son mouvement. A deux heures de l'après-midi, le feu s'est généralisé non-seulement de la part du 3^e corps, mais de toutes les forces placées sous le commandement en chef du maréchal Serrano.

« Le résultat de cette première journée a été complètement satisfaisant. L'armée s'est emparée de Las Munecas, de Las Cortés et de toutes les autres positions qu'elle s'était proposé d'occuper. — Aujourd'hui, le feu continue, et le 3^e corps poursuit sa marche en avant. »

Nous n'avons pas besoin d'engager nos lecteurs à attendre des nouvelles moins suspectes que celles-ci. Ils se rappelleront que les premiers télégrammes expédiés de Madrid après l'engagement du 25 mars étaient tout semblables à celui qui précède.

Bayonne, 30 avril.

Officiel. L'Infant Don Alphonse est entré en Espagne par Perpignan. L'organisation de la Catalogne, de l'Aragon et du royaume de Valence est complète. NAVARRO.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A SAUMUR.

Nous pouvons annoncer aujourd'hui d'une façon positive l'arrivée à Saumur du Président de la République pour lundi prochain à mai.

Le maréchal partira de Tours par le train de 5 heures 25 du soir, qui arrive en gare de Saumur à 7 heures 47.

Ce même soir, il n'y aura aucune réception officielle. Mardi matin, de bonne heure, le maréchal de Mac-Mahon assistera à divers exercices équestres et manœuvres, examinera le résultat des études faites à Saumur sur la cavalerie, et les projets de construction présentés par le ministre de la guerre. M. du Barail assistera le maréchal dans cette visite.

Dans la matinée, il y aura réception officielle des autorités civiles et militaires dans notre ville.

Le maréchal de Mac-Mahon quittera Saumur dans la journée.

Une lettre particulière reçue ce matin à Saumur, et dont nous avons eu communication, confirme le voyage du Président de la République dans notre ville.

Ce correspondant ajoute même que s'il y avait quelque changement dans ce voyage, ce serait pour l'avancer de vingt-quatre heures.

Mais rien d'officiel n'est venu confirmer cette nouvelle.

MOUVEMENT DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT.

Le bulletin de l'Instruction primaire fait connaître les mutations survenues dans le personnel enseignant du département de Maine-et-Loire. Les noms suivants appartiennent à l'arrondissement de Saumur :

Instituteurs.

3 avril 1874. — M. Guais (Jules-Joseph), maître d'étude au collège de Saumur, est nommé instituteur communal à Volandry, en remplacement de M. Choiseau.

6 avril 1874. — M. Baumier (Pierre), instituteur communal à Angers, est, sur sa demande et pour cause de santé, nommé en la même qualité au Puy-Notre-Dame, en remplacement de M. Tixier.

6 avril 1874. — M. Baudu (Georges-Jules), instituteur communal à Angers, est nommé en la même qualité à Angers (cour des Cordeliers), en remplacement de M. Baumier.

6 avril 1874. — M. Tixier (Augustin-Stanislas-Pierre), instituteur communal au Puy-Notre-Dame, est nommé en la même qualité à Angers (place Grégoire-Bordillon), en remplacement de M. Baudu.

Institutrices.

5 février 1874. — M^{me} Tessier, sœur Saint-Calixte, de la Congrégation de Sainte-Marie d'Angers, est nommée institutrice communale au Puy-Notre-Dame, en remplacement d'une sœur du même ordre.

26 mars 1874. — M^{me} Boutin, sœur Marie Saint-Marc, de la Congrégation de Sainte-Anne de la Providence de Saumur, est nommée institutrice communale au May, en remplacement d'une sœur du même ordre.

Le ministre de la guerre vient de décider, en présence du silence de la loi sur ce point, que les enfants naturels, reconnus avant le tirage au sort, pourraient jouir des dispenses du service d'activité en temps de paix, accordées notamment à l'ainé d'orphelins de père et de mère, au fils unique ou à l'ainé des fils d'une femme veuve, d'une femme dont le mari a été déclaré légalement absent, ou d'un père aveugle, ainsi qu'au frère d'un soldat de l'armée active ou d'un ancien militaire mort ou blessé sous les drapeaux.

Les enfants adultérins ou incestueux seraient exclus.

Nos lecteurs ont-ils remarqué, depuis que les grandes chaleurs sont si hâtivement venues, un singulier phénomène, que nous n'avons pas souvenir d'avoir encore observé ?

Aucune hirondelle dans notre ciel, le soir, au-dessus de nos maisons, point de ces piailllements joyeux qui sont l'hymne du soir le plus vivant et le plus plaisant.

D'où cela provient-il ? — Cependamment elles sont revenues, ces messagères du printemps. Il y a environ un mois, on pouvait

les voir voler en tous sens, autour de leurs rendez-vous habituels; elle semblaient s'installer pour tout l'été auprès de nous, — les voilà reparties !

Où sont-elles ? — Ont-elles fui dans le Nord, en se disant que notre climat était changé et que le printemps, chez nous, était trop chaud pour elles ?

Quelque autre cause les a-t-elle éloignées ? — Nous n'en savons rien; mais cherchez-les : à peine verrez-vous quelques retardataires voler isolément, tristement, au ras de l'eau.

Cependant, les grandes voyageurs auraient en ce moment de quoi faire chez nous de grandes ripailles. Jamais été ne fut autant que ce printemps fécond en insectes de toutes sortes. Jamais nous n'avions vu de pareils nuages de cousins et de taons, — merveilleux repas d'oiseaux s'il en fut jamais dressé.

La chaleur les laisse grandir, l'orage ne vient pas qui les tuerait, et les hirondelles sont parties qui les mangeraient.

Voici, d'après Nick, de Périgueux, les probabilités du temps pour le mois de mai :

« La déclinaison boréale ascendante des astres s'élevant graduellement, les courants se rapprocheront de notre zone; par suite, le mois de mai sera plus accidenté que le mois d'avril sur la France et sur les pays limitrophes :

» Temps variable, orageux, agité, plutôt humide que sec dans l'ensemble. Quelques éclaircies entre les époques critiques, avec radiation solaire assez vive, variations brusques de température, nuits fraîches; se méfier du rayonnement nocturne, particulièrement aux approches des *lunestices* et de l'*apogée*, vers les 4^{es}, 6, 18, 26, 31. Orages violents çà et là, notamment du 9 au 26; grêle, trombes d'eau à redouter. Multiplicité des insectes. »

LES

COMÉDIENS CÉLÈBRES

Au théâtre de Saumur.

Au moment où Saumur possède une des meilleures actrices de la Comédie-Française, nous croyons intéresser nos lecteurs en publiant une liste des principaux comédiens et tragédiens du même théâtre qui, jusqu'à ce jour, ont paru sur notre scène.

Nous commencerons par :

Larive,

célèbre acteur tragique, rival de Lekain, qui joua à Saumur vers 1798. Trente ans après, les amateurs parlaient encore de son passage comme d'un véritable événement.

M^{lle} Duchesnois.

A reprendre un peu haut, tous les vieux Saumurois se souviennent encore d'avoir vu Duchesnois.

M^{lle} Mars.

En 1826, les 4, 6 et 9 juillet, cette inimitable comédienne donna de brillantes représentations à Saumur. Elle parut dans les rôles suivants : Hortense, de l'*Ecole des vieillards*; Araminte, des *Fausse confidences*; Elmire, de *Tartuffe*; Valérie, de la pièce de ce nom; Emma, de la *Fille d'honneur*, et Sylvia, du *Jeu de l'amour et du hasard*.

Ligier.

Ses trois premières représentations à Saumur datent du mois de septembre 1825. Ligier se fit connaître à cette époque dans *Othello*, *Manlius* et *Sylla*. Le tragédien parut aussi dans la comédie d'Etienne, *Brueys* et *Palaprat*, et joua le rôle de Palaprat avec toute la gaieté et la légèreté désirables.

Vingt-un ans plus tard, en juillet 1846, Ligier revint à Saumur et se fit applaudir dans cinq représentations composées de *Louis XI*, *Hamlet*, les *Enfants d'Edouard*, *Virginie*, *Tartuffe* et le *Tisserand de Ségovie*.

M^{lle} Georges.

Cette tragédienne parut neuf fois sur la scène saumuroise aux diverses époques et dans les pièces ci-après désignées :

Au commencement de 1823 : *Macbeth*, *Gabrielle de Vergy*, *Catherine ou la Belle Fermière* (comédie);

En décembre 1827 : *Jeanne d'Arc*, *Sémiramis*, et une seconde fois *Jeanne d'Arc*;

Enfin, au mois de décembre 1846 : *Méropée*, *Lucrece Borgia* et la *Tour de Nesle*.

M^{lle} Leverd

rivalisa longtemps avec M^{lle} Mars; la nature l'avait également comblée de tous ses dons, et on la surnommait la moderne Contat. Elle

joua à Saumur, à la fin d'octobre 1828, les *Fausse confidences*, *Tartuffe*, les *Trois Sultanes*, de Favart, la *Femme juge et partie*, de Montfleury, et le *Legs*, de Marivaux.

M^{me} Dorval,

Prêtant l'appui de ses accents tragiques Aux effets saisissants des drames romantiques, se fit également applaudir à Saumur, de même que

Lafond,

Qu'une autre époque eut mis au premier rang. Mais que Talma toujours maintint au second plan.

M^{me} Volnys,

dont le nom de Léontine Fay était célèbre depuis longtemps, donna plusieurs représentations en notre ville (juillet 1839); elle parut notamment dans le rôle de Marion Delorme de la *Marquise de Senneterre*, qu'elle avait créé à la Comédie-Française.

M^{lle} Rachel.

Les 18 et 19 avril 1853, la grande tragédienne joua *Phèdre* et *Adrienne Lecouvreur* sur le théâtre de Saumur. Elle était accompagnée de son frère, M. Raphaël Félix.

Brindeau.

Etant sociétaire du Théâtre-Français, cet acteur vint, à deux reprises, donner plusieurs représentations en notre ville.

Le 5 avril 1866, jour de l'inauguration du nouveau théâtre, on vit réunis les cinq noms suivants sur l'affiche :

Geffroy, Régnier,

M^{me} Arnould-Plessy, Guyon, Emma Fleury.

Ces illustres comédiens jouèrent le *Misanthrope*, la *Jolie fait peur* et le *Mariage forcé*.

Quelque temps après,

Got,

également sociétaire de la Comédie-Française, se montra dans la *Contagion*, d'Emile Augier, accompagné de M^{me} Doche, MM. Berton, Rey, Porel, M^{me} Savary, Petit, etc.

Samson.

L'illustre comédien, chevalier de la Légion-d'Honneur, nous donna quatre représentations en novembre 1866. M. Samson était secondé par M^{me} Armand et Marie Marchand, M^{me} Fayolle et Dambricourt, MM. Charly, Beuzeville, Delacour, et Coquelin cadet, qui depuis a pris place à la Comédie-Française.

Titres des principales pièces représentées par cette réunion d'artistes distingués : *Mademoiselle de la Seiglière* (deux fois), la *Belle-Mère* et le *Gendre*, la *Famille Poisson* et *Entre deux feux*.

Leroux, — M^{me} Arnould-Plessy.

Les 27 et 30 décembre 1866, ces deux sommités de notre première scène française jouèrent, avec MM. Eugène Monrose, Coquelin, etc., *Tartuffe*, le *Legs* et *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*.

M^{me} Judith.

L'excellente comédienne de ce nom parut sur notre théâtre les 28 janvier et 13 février 1867, dans *Maison-Neuve*, de Sardou, et la *Fiammina*, de Mario Uchard, l'une de ses meilleures créations.

Febvre.

Le 12 décembre 1869, M. Frédéric Febvre, accompagné de M^{lle} Marie Brindeau, joua le rôle de Maxime de Turgie dans *Julie*, qu'il avait créé à la Comédie-Française à côté de M^{lle} Favart. Une dizaine d'années auparavant, M. Febvre, alors artiste de l'Odéon, était déjà venu à Saumur avec Laferrière.

M^{lle} Devoyod.

Il y a un an, jour pour jour, — le 4^{er} mai 1873, — cette actrice du Théâtre-Français nous fit connaître la *Femme de Claude*, de Dumas fils.

Nous avons certainement pu faire quelques omissions dans cette liste, mais il serait injuste, cependant, de ne pas mentionner le passage à Saumur de LAFONTAINE, de COQUELIN, déjà cité, et de M^{me} ROUSSEIL, qui depuis sont entrés à la Comédie-Française.

Enfin, nous pouvons dès aujourd'hui mettre en ligne le nom illustre de

M^{me} Favart,

l'une des meilleures actrices de l'époque actuelle, que nous applaudirons, en quelques heures, dans *Julie*, d'Octave Feuillet, et dans la *Nuit de mai*, d'Alfred de Musset. Désormais, la date du 1^{er} mai 1874 marquera aussi dans les annales du théâtre de Saumur.

Ainsi que nous le disions en commençant, nous n'avons voulu donner que les noms des principaux artistes de la Comédie-Française qui ont honoré notre scène de leur présence. Lorsque l'occasion se présentera, nous publierons également la liste, beaucoup plus nombreuse, on le conçoit, des acteurs et actrices célèbres des autres théâtres de Paris qui sont aussi venus à Saumur à différentes époques.

Faits divers.

L'ANNIVERSAIRE DE L'AFFAIRE LESURQUES.

Assassinat du courrier de Lyon.

Il y a eu, le 28 avril, 78 ans qu'a été commis l'assassinat du courrier de Lyon, pour lequel Lesurques fut condamné à mort. La *Liberté*, qui publie, sous le titre de vieux calendrier, d'intéressantes éphémérides, donne les détails suivants sur le drame du 28 avril 1796 :

« Dans la matinée du 28 avril, on trouva sur la grande route, à quelques pas du bourg de Montgeron, deux corps sanglants, et un peu plus loin une voiture abandonnée et un cheval errant; c'était la malle qui faisait le service des dépêches entre Paris et Lyon. Une attaque à main armée avait eu lieu: le courrier de la malle et le postillon avaient été assassinés.

» Nous ne retracerons pas les péripéties de ce drame mystérieux, devenu aujourd'hui presque une légende. Le malheureux Lesurques, victime d'une fatale ressemblance et malgré quinze témoins qui prouvèrent son alibi, fut condamné à mort.

» Chose singulière! Courriol, le vrai coupable, ne se préoccupe durant tout son procès que de la malheureuse coïncidence qui fait son complice d'un homme qu'il n'a jamais vu. Il ne cessa de dire que Lesurques était innocent, et donna à ce sujet des preuves qui se trouvèrent confirmées par sa maîtresse, la fille Brébère. La tête sous le couperet, Courriol s'écria encore: « Lesurques est innocent ! »

» Pendant tous les débats et jusqu'au dernier moment, Lesurques montra une grande dignité. Il ne se départit pas un instant de cette sérénité que donne une conscience parfaitement pure.

» Sur l'échafaud, Lesurques prononça ces paroles: « Dieu, pardonne à mes juges comme je leur pardonne. » Et l'innocent fut exécuté au lieu et place d'un nommé Dubosc, complice de Courriol, laissant une femme et trois enfants dans le désespoir et couverts d'opprobre.

» Bien des fois on est revenu sur cette affaire; mais, jusqu'à ce jour, quoique l'innocence de Lesurques soit bien reconnue, sa mémoire n'a pas encore été réhabilitée. »

On lit dans le *Vœu national de Metz* :

« On s'entretient d'un triste événement qui s'est passé lundi soir, dans la brasserie de l'Empereur, et qui a eu pour celui qui en a été le héros de bien graves conséquences.

» Nous croyons, dans l'intérêt de la vérité et dans l'intérêt de l'honorable famille que cet accident a frappée, devoir faire connaître les faits dans leur entière exactitude.

» M. Frédéric Stahl, fils de M. Stahl, marchand de cuir, se trouvait dans la brasserie de l'Empereur avec quelques-uns de ses amis; au moment de se lever de table, M. Stahl, qui était très-gai et qui s'était livré déjà à diverses plaisanteries fort innocentes, s'amusa à faire glisser dans sa manche un revolver à six coups qu'il portait sur lui et qui était chargé.

» On lui fit observer le danger que présentait un pareil divertissement; mais lui, voulant prouver qu'il n'y avait aucun péril, tourna le canon de l'arme contre son corps, en soulevant légèrement la gâchette.

» Au même instant, une détonation retentit — l'un des coups venait de partir — et M. Stahl s'affaissa sur lui-même, en proie à de vives douleurs. Il fut relevé, transporté sur un lit, et un médecin, appelé à la hâte, lui donna les premiers soins.

» Conduit dans son domicile, M. Stahl est assisté par MM. les docteurs Wieger et Edouard Beckel, deux de nos plus habiles praticiens. Jusqu'à présent la balle n'a pu être extraite encore, ni découverte, mais on pense qu'elle n'a atteint aucun organe essentiel, et l'on ne désespère pas de sauver le blessé. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

VENDREDI 1^{er} Mai 1874,

UNE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par

M^{me} FAVART

Sociétaire et premier sujet de la Comédie-Française,

Avec une Compagnie d'Artistes de la Comédie-Française et de l'Odéon.

JULIE

Drame en 3 actes, de M. Octave Feuillet, de l'Académie française. (Un des plus grands succès de la Comédie-Française.)

M^{me} FAVART remplira le rôle de *Julie*, qu'elle a créé à la Comédie-Française.

M^{me} NANCY, de l'Odéon, remplira le rôle de M^{me} de *Cressay*.

M. Emile MARCK, 1^{er} rôle de l'Odéon, remplira le rôle de M. de *Cambre*.

M^l Julie GOR celui de *Cécile*; M. DEGARD, *Maxime de Turgy*; M. LUCIEN, *Auguste*.

1^{er} acte, *La Délaisnée*. — 2^e acte, *La Mère coupable*. — 3^e acte, *La Mort de Julie*.

LA NUIT DE MAI

d'Alfred de Musset.

M^{me} FAVART remplira le rôle de la *Muse*. — Le poète, M. Emile MARCK.

Fables et Élégies, scène de Casimir Delavigne, jouée par la petite Léa MARTEL, pensionnaire de la Comédie-Française.

Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, proverbe en un acte, d'Alfred de Musset.

Distribution: Le Comte, M. DEGARD; La Marquise, M^{me} NANCY.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/2. M^{me} FAVART entrera en scène à 8 heures 1/2.

ORDRE: 1^o Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée; 2^o La Nuit de Mai; 3^o Fables et Élégies; 4^o (à 9 h. 1/2), Julie.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

GUÉRISON DU CANCER

Sans opération chirurgicale.

Nous recommandons aux malades atteints de cancers ou de cancroïdes, la lecture de la brochure: *Guérison du cancer sans opération chirurgicale*, par le D^r comte DE BRUC. — Pas de sang répandu, pas de récurrence, guérison assurée. — Prix: 2 fr.; franco, 2 fr. 45, chez A. Delahaye, place de l'École de médecine, Paris; à Angers, librairie Gaigneau.

L'auteur de cette importante découverte, ayant été appelé en consultation à Angers, il y arrivera le 2 mai et descendra quai de Ligny, 4. Il recevra de 10 heures à midi. Son séjour dans cette ville devant être de courte durée, les personnes qui voudront être certaines d'être admises à sa consultation, devront lui écrire à l'avance, quai Ligny, 4.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phlébisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie

du foie, d'estomac, amaigrissement, ballement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

M^l Martin, de *Suppression des règles* et *Douleur de Saint-Guy*, déclaré incurable, parfaitement guéri par la *Revalescière*.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie* et *Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 56 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 lasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers, Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 AVRIL 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.			
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	59 65	» 15	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	810	» 2	50	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	215	»	»	7 50
4 1/2 % jouiss. mars.	85 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	860	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	391 25	3	75	»
4 % jouissance 22 septembre.	74	»	»	Crédit Mobilier	285	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	360	»	»	2 50
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	512 50	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	713 75	»	»	3 75
Emprunt 1872 libéré	95 62	» 17	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	»	»	»	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	95 20	»	»	Est, jouissance nov.	507 50	»	1 25	»	Orléans	284	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	425	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	892 50	» 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	280	»	»	»
— 1865, 4 %	452 50	»	»	Midi, jouissance juillet.	615	»	»	»	Nord	276 25	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	292 50	»	»	Nord, jouissance juillet.	1028 75	»	3 75	»	Est	285	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	261 50	» 50	»	Orléans, jouissance octobre.	811 25	»	1 25	»	Ouest	276 50	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	3865	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	521 25	»	2 50	»	Midi	277 75	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	543 75	»	1 25	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	»	Deux-Charentes	255	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	430	» 50	»	Compagnie parisienne du Gaz.	698 75	»	1 25	»	Vendée	236	»	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	Société Immobilière, j. janv.	12 50	»	»	»					

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 5 novembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	omnibus.
9 — 02 — — — — —	omnibus.
1 — 33 — — — — —	soir, omnibus.
4 — 13 — — — — —	express.
7 — 27 — — — — —	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 30 — — — — —	omnibus.
9 — 50 — — — — —	express.
12 — 38 — — — — —	soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —	—
10 — 30 — — — — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e CHEDEAU, notaire à Saint-Clément-des-Levés.

VENTE

PAR LICITATION,

D'UNE MAISON

ET DÉPENDANCES,

Au canton de la queue de l'île Olivier, commune des Rosiers,

Appartenant à la famille Taugourdeau-Hy.

L'adjudication aura lieu le lundi dix-huit mai mil huit cent soixante-quatorze, à midi, à la Mairie des Rosiers, par le ministère de M^e CHEDEAU, notaire à Saint-Clément-des-Levés.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement du vingt-huit mars mil huit cent soixante-quatorze, du tribunal civil de Saumur; A la requête de: 1^o Auguste-Clément Taugourdeau, cultivateur, demeurant aux Rosiers; 2^o Clémentine Taugourdeau, ouvrière, au même lieu; 3^o Adolphe Taugourdeau; sabotier à la Ménitrie, tous trois poursuivants, ayant constitué M^e Chedeau, avoué à Saumur;

En présence de Jules Amard, sabotier, demeurant à la Ménitrie, en qualité de tuteur de Gustave, Amand, Louis et Léon Taugourdeau, mineurs, co-licitants, ayant constitué M^e Albert, avoué à Saumur;

Et de Louis Piau, cultivateur, demeurant à Philbert, subrogé-tuteur des mineurs Taugourdeau.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE.

Une maison, consistant en une chambre et dépendances, terre, une cour, issue et jardin, le tout d'un seul tenant, situé au canton de la queue de l'île Olivier, commune des Rosiers, contenant huit ares trente centiares de terre en superficie, non compris dans cette mesure la petite langue de terre derrière les bâtiments qui en fait partie, laquelle est de deux mètres de largeur, joignant au levant la dame Amard, au midi la levée de la Loire, au couchant la veuve Bloudeau, au nord Boutin-Carroux; droit de communauté avec

la dame Amard à un chemin nommé Bergère, à un puits, etc. Mise à prix, huit cents francs, ci..... 800 fr.

S'adresser, pour voir le cahier des charges, à M^e CHEDEAU, notaire à Saint-Clément-des-Levés.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le deux mai mil huit cent soixante-quatorze.

Signé: CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le deux mai mil huit cent soixante-quatorze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes. (189) Signé: PALUSTRE.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

PROPRE AU COMMERCE

A Saumur, rue d'Orléans, n° 57 et 59,

Occupée par M. Milon, libraire, et appartenant aux héritiers Lorrain.

L'acquéreur pourra entrer en jouissance, par la libre disposition de cette maison, le 24 juin 1874; il lui sera donné toutes facilités de paiement.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le 30 mai 1874,

JOLIE PROPRIÉTÉ

A 10 kilomètres d'Angers.

Maison de maître, avenue, pièce d'eau, réserve, bosquets, prairies;

DEUX MÉTAIRIES

Contenant environ 62 hectares, en un seul tenant.

Mise à prix, 150,000 francs.

A CÉDER

DE SUITE,

UNE AUBERGE, au centre de achalandée, avec matériel et marchandises.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1874,

Une Maison, Jardin, Remise, Écurie et Servitudes.

Située à Saumur, rue du Temple, n° 25,

Appartenant à M^{me} BINEAU. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A AFFERMER

Pour la St-Jean prochaine,

ANCIENNE MAISON LELIÈVRE

A Distré.

Jolie maison avec vastes greniers, servitudes et belles caves pour le commerce des vins et la fabrication du champagne.

S'adresser à M^{me} LELIÈVRE, à Distré. (171)

A LOUER

Pour le 24 juin prochain,

UNE MAISON

Au centre de la ville,

Comprenant:

Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;

Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise;

Trois chambres de domestiques et greniers;

Cour, écurie et remise; caves. S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, Grand'Rue. (28)

MAISON A LOUER

Avec servitudes, cour et jardin. S'adresser à M^{me} TESSIÉ.

A LOUER

Pour la St-Jean 1876,

GRANDE MAISON

PROPRE AU COMMERCE

Rue de la Petite-Bilange, occupée par M. Chaussepied, limonadier.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presle. (163)

AVIS

ON DEMANDE UN MÉNAGE

pouvant disposer de trois heures par jour. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, sortant du service militaire et marié, demande une place de domestique pour lui et sa femme. S'adresser au bureau du journal.

NOUVELLE SOUSCRIPTION Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES. Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout à l'actualité.

L'Ouvrage complet: 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

Saumur, imprimerie de P. GODET.